1A - S'initier aux finances locales - les fondamentaux

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Voter le budget engage la responsabilité politique de l'élu. Pour se prononcer en connaissance de cause, il faut en connaître les clés. Cette formation permet de comprendre les mécanismes budgétaires et comptables pour une gestion responsable.

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Se repérer dans un budget local et identifier les composantes pertinentes
- Comprendre les règles d'adoption et d'approbation des documents budgétaires
- Maitriser les composantes de l'autofinancement d'une collectivité (épargne brute et épargne nette)

Description / Contenu

Les acteurs des finances locales ; la procédure et le calendrier des actes budgétaires ; les contrôles
La lecture et la compréhension des documents budgétaires et financiers
Les ressources des collectivités (impôts locaux, dotations d'Etat, autres recettes)
La prise de décision en matière financière, fiscale et budgétaire ; les marges de manœuvre et les contraintes ; les indicateurs et ratios à suivre

Informations sur l'admission

« Formations sur calendrier :
Pour une inscription financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité, vous pouvez vous pré-inscrire en vous connectant au site internet ou vous inscrire directement en nous retournant le bulletin d'inscription complété, cacheté et signé par la mairie. Vous pouvez télécharger le bulletin ici : https://www.aric.asso.fr/se-former/
Pour une inscription financée par vos droits DIFe, gérés par la Caisse des dépôts et consignations, rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et effectuer la démarche d'inscription en ligne à la session qui vous intéresse au plus tard 11 jours avant la date de la formation..

Pour une formation organisée sur votre territoire :
Elle sera financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité.

Retrouvez tous nos tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur notre page dédiée :
https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

En appui aux apports et au travail de la journée, un dossier d'accompagnement sera donné à chaque participant.

Moyens et supports pédagogiques

Cette formation ne délivre pas de certification ou de diplôme. Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la session
Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

LEGENDRE Johann

Il est tout à la fois, consultant finances auprès des collectivités locales, intervenant à l'Université de Rennes II, fondateur et ancien président du Réseau Finances Marchés Publics 35 regroupant les directeurs financiers et les acheteurs publics du département d'Ille-et-Vilaine. Ancien directeur financier d'une collectivité de près de 20 000 habitants pendant dix ans, la philosophie de ses formations est de transmettre auprès des élu.e.s locaux l'idée d'une gestion facilitée par la compréhension simple des leviers budgétaires et financiers de leurs municipalités. « D'une dimension comptable à une dimension de gestion, tel est l'enjeu pour maîtriser et ne plus subir ».